

## Communiqué officiel no 18

### La Commission diocésaine pour la catéchèse

#### 1. L'ÉVÊQUE, PREMIER RESPONSABLE DE LA CATÉCHÈSE

- a) L'Évêque est le premier responsable de la mission catéchétique et de sa mise en œuvre (*Directoire général pour la catéchèse*, nos 222-223).
- b) Cette responsabilité première, l'Évêque l'exerce en définissant les orientations générales qui guideront l'élaboration du projet catéchétique et sa mise en œuvre. C'est lui qui promulgue le projet catéchétique, décide des modifications à y apporter si nécessaire et donne son approbation aux programmes, démarches ou instruments utilisés.
- c) Pour ce faire :
  - I. il est assisté, dans la ligne d'autorité, par les différentes instances avec lesquelles il tient conseil, soit pour définir des orientations, soit pour déterminer les modalités de mise en œuvre des orientations (CDP, Conseil presbytéral, CÉDP, Comité de gestion);
  - II. toujours dans la ligne d'autorité, il est assisté par les personnes mandatées pour le représenter sur différents terrains, comme le vicaire général chargé des régions et les animatrices régionales, qui exercent leurs responsabilités en lien avec les Conseils régionaux;
  - III. pour assurer les ressources humaines nécessaires à la mise en œuvre du projet catéchétique, tant pour son recrutement que pour sa formation, il est assisté par le vicaire épiscopal aux ressources humaines et les autres membres du département dont il a la charge;
  - IV. pour l'assister dans la supervision de la mise en œuvre du projet catéchétique et la mise à jour des orientations sur lesquelles s'appuie le projet, l'Évêque institue la Commission diocésaine pour la catéchèse;
  - V. dans la ligne de la réflexion, l'Évêque est assisté par les mêmes conseils et personnes, et, de façon toute particulière, par les services et les personnes plus directement responsables de la mise en œuvre du projet catéchétique;

VI. pour soutenir les milieux dans la mise en œuvre du projet catéchétique, l'Évêque confie à des membres des Services à la mission le soin d'assister, par leur expertise et leurs compétences, les responsables locaux dans la réalisation des charges qui leur incombent.

d) Le projet catéchétique diocésain s'adresse à des destinataires de toutes les générations : enfants, adolescents, jeunes adultes, adultes, aînés.

## 2. MISSION ET COMPOSITION DE LA COMMISSION DIOCÉSAINE POUR LA CATÉCHÈSE

### a) Sa mission

L'Évêque confie à la Commission diocésaine pour la catéchèse la mission de superviser la réalisation du projet catéchétique dans le diocèse à la lumière des orientations qu'il a définies. La Commission se tient au courant de la réalisation progressive du projet catéchétique, fait le bilan des succès et des difficultés, analyse les situations, élabore les problématiques et les pistes de solution, informe l'Évêque des résultats de ses analyses et lui fait les recommandations appropriées pour assurer une réalisation du projet conforme aux orientations définies et pour que l'Évêque soit en mesure de prendre les décisions qui s'imposent dans la réalisation progressive du projet (correctifs à apporter aux plans initiaux, nouvelles décisions qui s'imposent, questions à trancher...). Elle répond aux demandes que l'évêque lui achemine. Dans tous les aspects de sa mission, la Commission est donc partie prenante de la réalisation du projet diocésain. Elle se tient également informée des orientations qui, sous l'égide de l'Assemblée des évêques catholiques du Québec, se dessinent au plan provincial et, dans la mesure du possible, de ce qui émerge de la réflexion et de la pratique des autres diocèses.<sup>1</sup>

La *Commission diocésaine pour la catéchèse* répond de son mandat à l'Évêque.

### b) Sa composition

La commission est présidée par la personne responsable des Services à la Mission. L'Évêque nomme un ou deux autres membres des Services à la mission ainsi que trois autres personnes venant de l'Équipe d'animation des régions et des milieux, dont l'une exerce ses responsabilités dans la Région anglophone.

---

<sup>1</sup> Pour préciser davantage la mission de la Commission diocésaine pour la catéchèse, on pourrait s'inspirer de ce qui est dit des principales tâches du Secrétariat diocésain (*l'Officium catechisticum*) au numéro 266 du *Directoire général pour la catéchèse*.

On doit attendre des membres de la commission une bonne compréhension des orientations du projet catéchétique, une attention à ce qui se vit dans les milieux, une capacité de prendre une certaine distance par rapport aux pratiques du terrain pour être en mesure de bien discerner les problèmes qui se posent et de proposer des solutions adéquates.

### 3. REMARQUES COMPLÉMENTAIRES SUR CERTAINES RESPONSABILITÉS

- Les responsabilités assumées à la base, dans les paroisses, sont de toute première importance. Une responsabilité de premier plan revient aux catéchètes, ainsi qu'à leurs collaboratrices et collaborateurs. La responsabilité de la mission catéchétique doit cependant être appuyée et partagée par toute l'équipe pastorale, voire par l'ensemble de la communauté paroissiale. Une responsabilité fondamentale revient au prêtre qui se doit de « susciter dans la communauté chrétienne le sens de la *responsabilité commune* à l'égard de la catéchèse – une tâche qui engage tous les fidèles – ainsi que reconnaître et apprécier les catéchistes et leur mission » (*Directoire général pour la catéchèse*, no 225).
- Les membres des Services à la mission ont la responsabilité de soutenir les milieux dans l'accomplissement de leurs tâches. Ils doivent aussi, à l'occasion, contribuer à l'élaboration des orientations et des décisions à prendre en soumettant leurs observations à la Commission diocésaine pour la catéchèse. Ils sont également appelés à se tenir à l'écoute des milieux pour bien connaître les pratiques des milieux, leurs succès, leurs difficultés, leurs questions. Enfin, ils collaborent étroitement avec l'Institut diocésain de formation théologique et pastorale pour offrir au personnel permanent et bénévole la formation requise pour la réalisation de la mission catéchétique dans le diocèse.

Donné à Longueuil, le 26 octobre 2009.

† Jacques Berthelet, C.S.V.  
évêque de Saint-Jean-Longueuil

Jean-Pierre Camerlain, prêtre  
chancelier